



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique à l'égard des rapatriés

Question écrite n° 8703

Texte de la question

M. Christian Estrosi attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat aux anciens combattants sur les difficultés de fonctionnement de la Commission nationale de désendettement des rapatriés réinstallés dans une profession non salariée. En effet, il semblerait que des dysfonctionnements apparaissent dans la fixation des ordres du jour et des délais de traitement des dossiers de désendettement. Il lui demande en conséquence de bien vouloir lui dresser le bilan de cette commission depuis sa création et de lui faire part des mesures qu'il entend prendre pour pallier ces inconvénients. - Question transmise à M. le Premier ministre.

Texte de la réponse

Le décret n° 99-469 du 4 juin 1999 publié au Journal officiel du 6 juin 1999 a institué un dispositif de désendettement au bénéfice des rapatriés réinstallés dans une profession non salariée. La commission nationale a commencé ses travaux au début de l'année 2000. En mettant en place la mission interministérielle aux rapatriés en mai 2002, le Gouvernement a renforcé les moyens humains et financiers affectés aux travaux de cette instance. A ce jour, sur les 3 115 demandes déposées, 1 200 ont été examinées au titre de leur éligibilité au dispositif et 408 ont été déclarées. Au rythme actuel d'une cinquantaine de dossiers présentés lors de chaque réunion mensuelle, la commission nationale de désendettement des rapatriés réinstallés dans une profession non salariée pourrait achever l'examen de l'éligibilité au dispositif à la fin de l'année 2004. Toutefois, l'élaboration des plans d'apurement se heurte assez fréquemment à des difficultés : la mission interministérielle aux rapatriés est attentive à cette situation dont les raisons méritent d'être analysées afin d'y pallier. C'est ce qui va être engagé dans les prochaines semaines en liaison avec l'inspection générale des finances et de l'inspection générale de l'administration.

Données clés

Auteur : [M. Christian Estrosi](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8703

Rubrique : Rapatriés

Ministère interrogé : anciens combattants

Ministère attributaire : Premier ministre

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 décembre 2002, page 4880

Réponse publiée le : 10 février 2003, page 988